



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 17 juillet 2020 à 18h30 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 9 juillet 2020 s'est tenu en mairie le 17 juillet 2020 à 18h30.

Étaient présents : MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusés : PINATEL François (pouvoir à JOUANNY Michèle), PHILIPPE Francine (pouvoir à SAUNIER Jean-Marc), JOUANNEAU Fanny (pouvoir à GONON Florence)

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme JOUANNY Michèle est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES 3 ET 8 JUILLET 2020

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur les procès-verbaux des conseils municipaux des 3 et 8 juillet dernier.

Madame VINCENT Denise demande que le PV du 3 juillet soit modifié concernant la mise au vote de l'élection des adjoints réalisée par M. le Maire et non par la doyenne d'âge.

Madame GONON Florence informe l'assemblée de la volonté de Mme PHILIPPE Francine de changer de commission en passant de la commission sociale à la commission technique.

Monsieur le Maire prend acte de ces modifications qui seront apportées au PV des 3 et 8 juillet 2020. Ainsi modifiés, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du conseil municipal en date des 25 avril 2014 et 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

MICHEL Loane : du 6 au 17 juillet 2020 à temps complet,

CONVERTY Alice : du 20 au 31 juillet 2020 à temps complet,

JOUANNY Abel : du 13 juillet au 28 août 2020 à temps complet,

MICHEL Martine : du 1^{er} juillet au 31 août 2020 à temps non complet.

Décision du 8 juin 2020 : signature du devis de l'entreprise AXESS pour la fourniture d'une nacelle élévatrice pour le GENIE. Montant du devis : 600,00 € TTC.

Décision du 10 juin 2020 : signature du devis de l'entreprise SAMSE pour la fourniture d'une porte pour le refuge des Clots. Montant du devis : 1 339,78 € TTC.

Décision du 11 juin 2020 : signature du devis de l'entreprise GARAGE PIC pour la fourniture et le montage de 2 pneus pour l'UNIMOG. Montant du devis : 1 711,60 € TTC.

Décision du 11 juin 2020 : renouvellement de l'adhésion à l'Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans (APAO) pour 2020. Montant de l'adhésion : 15 € TTC.

Décision du 12 juin 2020 : signature du devis de l'entreprise IKEA pour la fourniture tables et chaises pour les refuges. Montant du devis : 1 518,00 € TTC.

Décision du 16 juin 2020 : signature du devis de l'entreprise PAYANT pour le remplacement de l'alternateur et l'entretien mécanique du GENIE. Montant du devis : 3 089,02 € TTC.

Décision du 18 juin 2020 : signature du devis de l'entreprise MEFRAN pour la fourniture de 3 chaises pour le bureau du maire et 4 tables pour la salle polyvalente. Montant du devis : 602,88 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le remplacement de la nacelle du GENIE répond à la non-conformité de l'ancienne nacelle notifiée lors de la dernière vérification technique obligatoire des engins de chantier et de leurs outils.

L'achat de tables pour la salle polyvalente permet le remplacement de tables ayant fondues car le chariot de stockage a été entreposé devant les radiateurs. Ces tables étant ignifugées, cela a permis d'éviter un accident plus dramatique. Des marquages au sol seront apposés pour que les chariots de stockage soient rangés au bon endroit dès cet hiver.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame GONON Florence présente l'exécution budgétaire réalisée en 2019 en sections de fonctionnement et d'investissement qui retrace les dépenses réellement exécutées et les recettes réellement encaissées. Il s'agit également de présenter et d'approuver les résultats de l'exercice 2019 à intégrer au budget primitif 2020.

Madame Florence GONON présente des chiffres strictement identiques entre le compte de gestion tenu par la trésorerie et le compte administratif tenu par la commune, qui sont les suivants :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2018	- 40 564,96 €
Dépenses 2019	504 155,48 €
Recettes 2019	534 362,25 €
Résultat de l'exercice 2019	30 206,77 €
Résultat cumulé au 31.12.2019	- 10 358,19 €

Ce résultat négatif de 10 358,19 € sera reporté au budget 2020 en dépense d'investissement (obligation réglementaire).

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2018	111 806,15 €
Part affectée à l'investissement en 2019	111 806,15 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	2 013,50 €
Dépenses 2019	666 292,59 €
Recettes 2019	771 238,90 €
Résultat de l'exercice 2019	106 959,81 €
Résultat définitif au 31.12.2019	104 946,31 €

Il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement (104 946,31€) à la section d'investissement en recette.

Madame la 1^{ère} adjointe soumet au vote l'approbation du compte de gestion 2019 :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

Madame la 1^{ère} adjointe soumet au vote l'approbation du compte administratif 2019 et l'affectation du résultat :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2020 :

Section de fonctionnement :

Dépenses	756 033,61 €
Recettes	756 033,61 €

Section d'investissement :

Dépenses	764 754,50 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	157 537,48 €
Recettes	764 754,50 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	203 166,49 €

Et y apporte quelques précisions :

- Les prévisions de dépenses en section de fonctionnement permettent de transférer en recette d'investissement 35 000 €, et ce en complément de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 à l'investissement (104 946,31 €) décidé auparavant ;
- Bien que les travaux soient reportés en 2021, les dépenses liées à la restauration de l'église sont prévues en grande partie dans ce budget (303 000 €) pour équilibrer les subventions liées au projet déjà obtenues (DETR, CCO, D38). Ces prévisions en dépense et en recette ne donneront pas lieu à une exécution et un report sur le budget 2021 sera opéré via le procédé comptable des restes à réaliser ;
- Au 1^{er} janvier 2020 les annuités d'emprunt dues par la commune s'élèvent à 42 000 €. Deux emprunts se soldent courant 2020, le montant des annuités dues en 2021 sera abaissé à 30 000 € ;

Monsieur VENERA Christophe ne comprend pas ce que le projet de mise en lumière du village, initié par l'ancienne mandature et inscrit au budget, apportera à la Commune. Monsieur le Maire et Madame JOUANNY Michèle estiment qu'il s'agit uniquement de mettre en valeur le village, d'y apporter une valeur ajoutée afin d'attirer des touristes. Monsieur VENERA ne voit pas qui viendra en pleine nuit regarder les lumières du village. Monsieur le Maire répond que les habitants seront les 1^{ers} à profiter du spectacle ainsi que les hôtes de l'hôtel, de l'auberge et des différents gîtes de la commune. Monsieur le Maire rappelle que ce projet, après encaissement des subventions et récupération de la TVA, reviendra à 1 500 € pour la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 10
- Nombre de voix contre : 1

ABATTEMENT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de loi permettant d'accorder un abattement de la CFE aux entreprises des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de l'événementiel est en cours de débat. Toutefois, les collectivités sont invitées à délibérer avant le 31 juillet 2020 pour décider d'activer ou non cette mesure d'allègement de la fiscalité locale. Le projet de loi donne la possibilité aux collectivités de faire bénéficier d'un abattement de 2/3 de la CFE 2020 avec prise en charge par l'Etat de 50% de l'abattement accordé.

Après vérification du rôle de cette taxe, 6 entreprises des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de l'événementiel sont concernées sur Mizoën. Après versement par l'Etat de 50% de l'abattement, la commune « perdrait » 896,33 € toutes entreprises confondues.

Monsieur le Maire propose de participer au soutien de ces entreprises et informe l'assemblée que la CCO réfléchi également à la mise en place de cette mesure.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'abattement de la CFE tel que prévu par le projet de loi en cours de débat :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner 24 personnes issues des rôles de taxes locales (TH, TF, CFE) pour siéger à la commission communale des impôts directs. Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Dans les communes de moins de 2000 habitants elle est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants et présidée par le Maire, membre de droit.

Le conseil municipal doit désigner le double de personnes, soit 24, parmi lesquelles le Préfet en sélectionnera 12 pour siéger à cette commission. Les membres sélectionnés seront informés début septembre de leur participation à cette commission qui se réunit une fois par an.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la composition de la commission communale des impôts directs :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

QUESTIONS DIVERSES

Bilan social 2019 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est tenue d'établir tous les 2 ans un bilan social faisant état de la situation de ses employés au 31 décembre de l'année concernée. Ce bilan social est transmis au centre de gestion de l'Isère, qui est en charge du suivi des carrières des agents des petites collectivités, afin d'être intégré aux statistiques de l'observatoire national de la fonction publique.

A la lecture de la synthèse de ce document, certains éléments sont mis en valeur :

- En 2019, les charges de personnel représentent 47% des dépenses de fonctionnement. Rapporté aux communes de la même strate en nombre d'habitant, ce chiffre est énorme car il s'élève plutôt à 20% en moyenne dans ces communes. Toutefois, ces mêmes communes n'ont pas le niveau de recette de Mizoën, qui est bien supérieur au leur ;
- 2 accidents du travail sont survenus en 2019. Madame JOUANNY Michèle demande si des mesures de prévention sont en place. Un document unique (DU) répertorie chaque risque lié

à chaque emploi de la commune et est mis à jour régulièrement. En 2019, 4 agents ont suivi la formation de sauveteur secouriste au travail et ont été sensibilisés aux risques professionnels ;

- Le renouvellement en 2019 des contrats de protection des agents (mutuelle et prévoyance), a permis à la commune de revaloriser la participation employeur aux coûts de ces prestations (20€ mensuel au lieu de 10€), ouvrir aux contractuels occupant un poste permanent le bénéfice de la mutuelle avec participation employeur et inclure les primes à la garantie maintien de salaire des titulaires ;
- Les entretiens annuels sont réalisés chaque année et ont été mis en place en 2019 pour les contractuels occupant un poste permanent.

GEMAPI

Afin de prévoir les travaux à entreprendre les prochaines années via la compétence GEMAPI de la CCO, il est fait état des cours d'eau classés dans ce dispositif. Les ruisseaux du Souchet et du Lavoir nécessitent la réalisation de travaux pour éviter des embâcles ou consolider un mur.

Une mise à jour du dispositif est nécessaire pour y intégrer des torrents non prévus initialement.

Il est également fait mention des sources et de leur intégration au dispositif GEMAPI pour prévoir des travaux permettant le stockage de l'eau.

Monsieur le Maire se met en rapport avec la CCO pour évoquer ces points et y apporter les réponses.

Projet d'installation agricole

Un projet d'installation ovine est en cours de montage entre les porteurs du projet, l'AFPA, la chambre d'agriculture, le GP de Mizoën et la Commune. Afin d'accueillir une centaine de brebis à la bergerie, il y a lieu de nettoyer et de vider le local et d'y réaliser quelques travaux d'adaptation. Ce sujet sera traité par la commission technique dès la rentrée.

CCO

Monsieur Guy VERNEY a été élu président de la communauté de communes de l'Oisans.

Monsieur le Maire a été élu Vice-Président en charge de la culture.

SACO

Les travaux de raccordement de la vallée du Ferrand à la STEP Aquavallée sont terminés et réceptionnés. Les derniers essais sont en cours, le raccordement devrait être effectif pour toute la vallée début août 2020 (le village Mizoën est déjà raccordé depuis octobre 2019).

Terrain multisports et skate-park

Le report des travaux de restauration de l'église permet d'envisager la réalisation de la construction du terrain multisports et du skate-park dès cet automne.

La commission technique se réunira dans la deuxième quinzaine d'août pour finaliser le projet et le proposer au vote du conseil municipal fin août. Toutes les personnes se sentant concernées par ce projet et ayant à cœur d'y participer sont bienvenues à cette commission technique, elles doivent se faire connaître en mairie avant le 7 août pour y être convoquées.

Raccordement réseaux

Monsieur BERARD Guy s'étonne de la réalisation de travaux de raccordement aux réseaux par les employés communaux aux Aymes. A la lecture du PV du CM du 18 décembre 2017, il est écrit que « les élus décident de supprimer ces tarifs et donc la réalisation de ces prestations par les employés communaux. »

Monsieur le Maire explique qu'il avait été décidé de supprimer les tarifs des forfaits mais que les prestations pourraient être réalisées sur demande, en fonction de la disponibilité des agents et au coût réel (sur devis), non plus au forfait.

Monsieur BERARD n'est pas d'accord avec cette interprétation et sa position est partagée par plusieurs habitants.

Fauchage des côtes de Mizoën

Madame JOUANNY Michèle s'étonne de la mauvaise réalisation du fauchage sur les bords des côtes de Mizoën. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont réalisés par le département, gestionnaire de la RD25, il leur fera part de cette remarque.

Séance levée à 20h45

* / * / * / *